

NOTICE SILFE

CONDITIONS ET DÉMARCHES

Qui est éligible ?

Conditions principales à remplir pour bénéficier de l'attribution d'un logement social sur le contingent préfectoral réservé aux agents de l'État :

- Être agent de l'État. **NB : Les agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière ne sont pas éligibles à ce mode de relogement.**
- Être titulaire ou avoir un contrat de travail en cours de validité.
- Être affecté ou muté dans le département du Nord
- Être en position d'activité (les agents en disponibilité ou retraités seront refusés)
- Remplir les critères sociaux d'attribution d'un logement social (plafonds de ressources : avis d'imposition N-2)

Comment s'inscrire ?

Vous devez déposer :

- Une demande de logement social auprès d'un service enregistreur compétent (bailleur, mairie) ou sur internet demande-logement-social.gouv.fr (si vous disposez d'une adresse électronique)

ET

- Une demande de logement contingenté fonctionnaire auprès du service compétent dont les coordonnées suivent

Comment ça marche ?

A réception des documents requis et particulièrement du **n° de la demande de logement social active**¹, le SILFE saisit les informations utiles dans une application automatisée (SYPLO) permettant à **l'ensemble des bailleurs** de sélectionner les candidats en fonction de **tout leur parc disponible** (vacance ou nouvelle livraison). Les bailleurs recevront une liste de la part du SILFE.

L'ensemble des démarches, après enregistrement par le SILFE, est à réaliser directement **entre bailleur et demandeur**. Le SILFE n'est plus un intermédiaire à ce stade.

Une fois votre demande enregistrée, les bailleurs sociaux sont chargés de vous faire une proposition en respectant les indices de priorité que nous avons attribués ou non aux demandeurs (lorsqu'une urgence est dûment justifiée par le demandeur).

De votre côté, il s'agit d'une **démarche active, vous devez rentrer en contact avec les bailleurs** qui ont du patrimoine sur les communes que vous avez sélectionnées et éventuellement élargir vos choix de communes, les logements vacants sur Lille étant très rares et très demandés.

Le SILFE ne proposera par conséquent ni de logement à un agent l'ayant saisi ni de candidat à

¹ Demande de logement social à renouveler chaque année sur le site demande-logement-social.gouv.fr ou auprès d'un guichet enregistreur (bailleur, mairie)

reloger à un bailleur précis signalant un bien disponible.

Ma situation a changé / mes critères de logement ont changé, que dois-je faire ?

Le SILFE n'a pas la possibilité de modifier ces informations. Toute **modification du dossier sera à signaler au service enregistreur** auprès duquel vous avez déposé votre demande de logement social (bailleur, mairie) ou sur internet demande-logement-social.gouv.fr (si vous disposez d'une adresse électronique) en accédant à votre demande.

Coordonnées des services compétents en arrondissements

Arrondissement	Adresse	Correspondants
Avesnes-sur-Helpe	Sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe 1 rue Claude Erignac CS 80207 59363 AVESNES-SUR-HELPE cedex	03.27.61.59.71 sp-avesnes-bdl@nord.gouv.fr
Cambrai	Sous-préfecture de Cambrai Place Fénelon CS 40393 59407 Cambrai cedex	03.27.72.59.82 sp-cambrai-logement-cohesion-sociale@nord.gouv.fr
Douai	Sous-préfecture de Douai 642, Bd Albert 1er CS 60709 59507 Douai cedex	03.27.93.59.61 / 03.27.93.59.68 sp-douai-baesi-logement@nord.gouv.fr
Dunkerque	Sous-préfecture de Dunkerque 27, rue Thiers CS 56535 59386 Dunkerque cedex 1	03.28.20.59.94 sp-dunkerque-bcs@nord.gouv.fr
Lille	DDETS – Pôle Logement SILFE Cité administrative 175 rue Gustave Delory BP 82008 59011 LILLE CEDEX	ddets-silfe@nord.gouv.fr 03.20.18.37.80
Valenciennes	Sous-préfecture de Valenciennes 6, avenue des Dentellières CS 40469 59322 Valenciennes cedex	03.27.14.59.72 sp-valenciennes-mission-cohesion-sociale@nord.gouv.fr